



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5773

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'avenir des centres d'hebergement et de readaptation sociale du Var, dont les missions sont l'accueil et l'hebergement d'urgence, la lutte contre l'exclusion des adultes, des familles, des femmes victimes de violences et des marginaux. En effet, les orientations retenues pour les CHRS financees en totalite par l'Etat jusqu'a present, marqueraient un desengagement de ce dernier a hauteur de 50 p. 100. Il appartiendrait au departement de financer le solde sur les credits d'insertion du RMI. Si on considere que l'enveloppe des CHRS dans notre departement du Var represente 17 millions de francs environ, c'est donc 8,5 millions de francs qu'il faut prelever sur les credits d'insertion du RMI. Il va de soi, a un moment ou les budgets d'aide sociale des departements nous inspirent la plus vive inquietude, qu'il est difficile d'admettre une hausse aussi brutale et sans negociations de nos depenses. C'est pourquoi elle souhaiterait savoir s'il est envisage de nouvelles aides financieres pour redonner aux CHRS toute leur capacite d'action. La societe se doit de prendre en charge ceux que l'exclusion a profondement destabilises. C'est a l'Etat d'assurer cette prise en charge et non au departement (loi de 1946, 1974 et loi de decentralisation).

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5773

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2987

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3539